



Procès-Verbal de séance du Conseil Municipal du 14 octobre 2025 - Séance N° 1

Présents : Marc DECLEUSE ; Marie Lise BOURGHELLE ; Maryse PAYEN ; Elisabeth ATMEARE ; Marie-Noëlle LEBRUN ; Alain GAUSIN ; Eric MAJORCZYK ; Annie MATHON ; Guido GHERARDINI ; Jean Marc MACKRE ; Patrice WIESZCZOSZYNSKI ; Marie Laure DOXIN ; Damien DALLA COSTA ; Nadine DARCO.

Absent : Marjorie DEFRETIN

I. DESIGNATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE

Elisabeth Atmeare est désignée secrétaire de séance.

II. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE SEANCE DU 10 JUIN 2025

=> Adopté à l'unanimité

III. DELIBERATIONS

❖ Urbanisme

1. Déclassement des parcelles cadastrées N°A9 et A10

La commune de Rieulay est propriétaire de la parcelle N° A 9 et A 10 situées en zone naturelle (zone N) à la Tourbière :

- La parcelle N°A9 est d'une surface de 0.1891 hectares (soit 1 891 m²),
- La parcelle N° 10 d'une surface de 0.1480 hectares (soit 1 480 m²).
- Soit un total de 0.3 372 hectares (3 372 m²).

Monsieur le Maire informe l'assemblée délibérante que Monsieur et Madame Lemaire souhaite faire l'acquisition de ces 2 parcelles car elles enclavent leur parcelle cadastrée n°A140, rendant son accès et son usage limités. Monsieur et Madame Lemaire souhaitent aménager ces 2 parcelles en pâture destinées à accueillir des chevaux.

Il est proposé au conseil municipal de se prononcer sur la désaffectation du domaine public des parcelles A 9 et A10 et d'approuver le déclassement du domaine public communal des parcelles A 9 et A10 pour les faire entrer dans le domaine privé communal, afin de réaliser la cession de ces 2 parcelles au profit de Monsieur et Madame Lemaire.

=> Adopté à l'unanimité

2. Déclassement de la parcelle N° A 971 - Parking rue de l'Espace terril

En séance du 19 décembre 2023, le conseil municipal s'est prononcé en faveur de la signature d'un compromis de vente des parcelles cadastrées A 912 (Maison du Terril) et A 914 (parking) au profit de la SARL AB Finance pour son projet d'implantation d'activités de services.

La SARL AB Finance, futur acquéreur, a sollicité la commune pour l'acquisition d'une bande cadastrale cadastrée A 971, complémentaire à la parcelle A 914 correspondant au parking, d'une superficie de 67m².

Afin de réaliser la cession de la parcelle complémentaire, Monsieur le Maire demande au conseil municipal de bien vouloir délibérer sur ce dossier et :

- De constater la désaffectation du domaine public de la parcelle A 971
- D'approuver le déclassement du domaine public communal de la parcelle A 971 pour la faire entrer dans le domaine privé communal.
- => Adopté à l'unanimité

Le secrétaire de séance

